

Déclaration N° 5

De la Commission de Suivi du Code de Bonne Conduite des Partis Politiques en République de Guinée relative à la révision à titre exceptionnel des listes électorales

La Commission de Suivi du Code de Bonne Conduite des Partis Politiques en République de Guinée (CSCBC) est un organe de veille composé de **134** partis politiques signataires à date dudit code. Elle a été créée pour promouvoir la concertation et la saine émulation entre les partis politiques pour une démocratie apaisée en République de Guinée.

L'actualité politique de notre pays étant marquée par le processus de révision à titre exceptionnel des listes électorales pour une durée de 15 jours (du **20 Juillet au 3 Août 2020**), il est du devoir de la CSCBC, en tant qu'organe de veille, et conformément aux textes qui la régissent, de se prononcer sur cette révision qui constitue une étape cruciale pour la bonne tenue de la prochaine élection présidentielle.

La CSCBC salue les efforts de la CENI, du Gouvernement et de l'ensemble des acteurs politiques, de la société civile, des partenaires techniques et financiers et surtout la population guinéenne pour la conduite, sans violences majeures, conformément aux lois et règlements en vigueur, du processus en cours de révision à titre exceptionnel des listes électorales.

Cependant, malgré ces efforts, la CSCBC note des difficultés et irrégularités de plusieurs ordres. Elles se présentent, de manière non exhaustive, comme suit :

- Le manque de concertation et le déficit de confiance entre la CENI et certains acteurs du processus électoral ;
- De nombreux dysfonctionnements lors des opérations de révision à titre exceptionnel des listes électorales, notamment :
 - Retard dans le démarrage du processus de révision de 2, 3, et même de 4 jours par endroits dû à des problèmes techniques et le paiement tardif des frais de transports de certains opérateurs qui devraient parcourir jusqu'à 150 km environ dans certaines localités ;
 - Faible affluence des citoyens devant les **CAERLES** ;
 - Non-conformité d'identité de certains citoyens dans les machines après vérification des empreintes ;
 - Non-prise en compte des corrections demandées par les citoyens lors des révisions précédentes ;
 - Sentiments de discrimination de certains citoyens dans la délivrance des récépissés par les membres de **CAERLES** ;
 - Manque de ponctualité de certains opérateurs techniques ;
 - Pannes techniques et défaillances du logiciel installé dans les machines (c'est-à-dire manque de tous les paramètres) seul le paramètre capteur d'empreinte était configuré dans les machines par endroits ;
 - Délai de révision très court ;
 - Faible implication des acteurs dans la sensibilisation des citoyens par endroits ;
 - Arrêt des opérations pour cause de fêtes depuis le **30 Juillet 2020**, et la reprise le **02 Août 2020**
 - Non-affichage des listes électorales, (ces listes se trouveraient encore dans les bureaux des secrétaires généraux des communes et sous-préfectures) ;
 - Non-affichage de la liste des 2.490.664 électeurs problématiques ;
 - Insuffisance de sensibilisation par la CENI sur les opérations électorales ;
 - Manque de mise à jour du site de la CENI ;
 - Manque de motivation des acteurs du processus.

Au regard de ce constat, le Directoire de la commission de suivi du code de bonne conduite des partis politiques recommande :

À la CENI :

- ✓ Proroger la date de clôture de la révision à titre exceptionnel des listes électorales compte-tenu du retard accusé et des dysfonctionnements constatés ;
- ✓ Corriger les différentes anomalies constatées par la prise en compte des corrections précédentes ;
- ✓ Examiner et traiter rigoureusement les 5.325.138 électeurs problématiques, tel que relevé lors des opérations d'audit du fichier électoral par les Partenaires techniques et financiers ;
- ✓ Rétablir dans leurs droits tous les électeurs indûment raillés du fichier électoral ;
- ✓ Observer l'impartialité dans la délivrance des récépissés par les membres des CAERLES ;
- ✓ Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture par les agents des opérations de saisie ;
- ✓ Veiller à la fiabilité du matériel de révision ;
- ✓ Afficher les listes électorales pour permettre aux citoyens de vérifier leurs informations à des fins d'éventuelles corrections ;
- ✓ Extirper les 2.490.664 électeurs problématiques du fichier électoral ;
- ✓ Assainir le fichier électoral ;
- ✓ Établir les listes d'émargement par ordre alphabétique ;
- ✓ Informer davantage les citoyens à travers les messages de sensibilisation, les spots, affiche sur les opérations électorales ;
- ✓ Mettre à jour le site internet de la CENI ;

Aux partis politiques :

- ✓ Promouvoir et vulgariser le code de bonne conduite auprès des militants et sympathisants ;
- ✓ Lutter contre l'ethnocentrisme et la haine ;
- ✓ Promouvoir l'unité nationale et l'esprit républicain conformément au code de bonne conduite des partis politiques ;
- ✓ Se faire représenter par des délégués bien formés à l'occasion de chaque étape du processus conformément au code électoral ;
- ✓ Éduquer les militants et les responsables des partis politiques ;
- ✓ Sensibiliser les militants à aller devant les CAERLES pour s'enrôler ;
- ✓ S'abstenir de faire recours à la violence sous toutes ses formes et privilégier les voies légales de règlement des contentieux ;
- ✓ Respecter leur engagement vis-à-vis du code de bonne conduite dont ils sont signataires.

Aux Partenaires techniques et financiers :

- ✓ S'impliquer dans la résolution de la crise politique que traverse le pays afin de permettre l'organisation d'élections consensuelles et inclusives ;
- ✓ Appuyer techniquement et financièrement le processus électoral.

Au Gouvernement/Administration :

- ✓ Observer la neutralité dans toutes les étapes du processus électoral ;
- ✓ Veiller au respect de la loi ;
- ✓ Instruire les tribunaux à traiter avec diligence et impartialité les contentieux électoraux.

Pour le Directoire de la CSCBC,

Mamadou FOFANA

P.O.S/A
Miaman

Le
Porte-Parole
Porte-Parole

PPG